# Restauration de la continuité écologique sur le site du Moulin ROBBE à Martin Eglise

#### Contexte et problématique

La commune de Martin-Eglise est traversée par la rivière Eaulne, avant sa confluence avec la Varenne à Arquesla-Bataille, pour former le fleuve côtier l'Arques.

La rivière y présente les marques héritées d'anciens aménagements hydrauliques dont l'usage a désormais disparu.

Le seuil de l'ancien moulin Robbe et son répartiteur amont constituent ainsi aujourd'hui des obstacles difficilement franchissables pour la remontée piscicole, mais également un frein à la circulation des sédiments. Le code de l'Environnement par son article L 214-17 impose aux propriétaires de ses ouvrages une mise en conformité.



### Le choix d'une démarche en concertation

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques (SMBV Arques) a accompagné et appuyé les propriétaires afin d'apporter une réponse et une solution aux déséquilibres identifiés, et afin de se conformer à la réglementation.

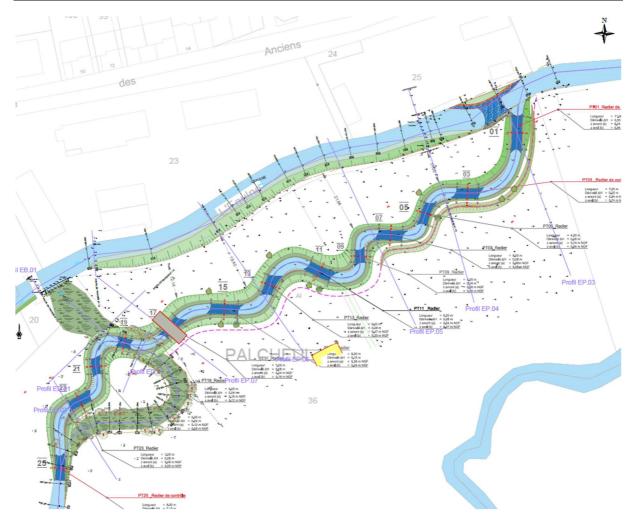
Il a ainsi été engagé en concertation avec les propriétaires, les acteurs financiers et techniques, la commune et les autres parties prenantes, des études et choix de conception afin de trouver une solution cohérente et durable.

Cette démarche s'engage dans sa dernière phase, avec la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique qui vont être engagés à partir du mois de septembre 2024.

### Présentation générale des travaux prévus

Ces travaux consistent principalement en :

- L'entretien et la restauration de la ripisylve (végétation des berges) sur un linéaire de 2000 ml environ ;
- Le démantèlement de l'ancien vannage de décharge (bloquant pour le bon écoulement de l'eau);
- La création d'un nouveau lit mineur sinueux et hétérogène du bras de décharge de l'Eaulne sur un linéaire d'environ 250 m;
- ▶ La reconfiguration de la confluence entre le nouveau bras de décharge et le bras sud de l'Eaulne ;
- Le reprofilage du bief (ou canal du moulin) à destination du moulin Robbe et du lit déconnecté, par réutilisation d'une partie des déblais de terrassement ;
- L'aménagement de la chute du moulin Robbe à l'aide de seuils en enrochements et d'une rampe à anguilles maçonnée.
- La végétalisation des berges et des talus et la valorisation d'espaces boisés ;



## La reconfiguration de la confluence sud



